

# Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022

## le 13/02/2022

### à Rouen



Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 30

Total d'adhérents payants à jour de leur cotisation (au 13 février 2022) : 67

Le quorum de membres étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

#### Ordre du Jour :

- 1- Approbation du Procès-Verbal de l'A.G.O. 2019,
- 2- Situation morale de l'association depuis 2019,
- 3- Rapport sur la gestion du Conseil depuis 2019,
- 4- Présentation et approbation des comptes des exercices 2019, 2020 et 2021, et du budget 2022,
- 5- Fixation du taux de cotisation 2023,
- 6- Confirmation des membres du conseil d'administration
- 7- Questions diverses, échange,
- 8- Renouvellement des membres du Conseil,
- 9- Fin de l'Assemblée Générale.

La séance a débuté à 14h30

Le président, au nom de l'ensemble des adhérents, souhaite la bienvenue dans notre association aux nouveaux adhérents et excuse les absents dont :

M. Franck FOIRET, Maire de Vittefleury,

Mme Virginie LUCOT AVRIL, Maire d'Aumale et Vice-Présidente du Conseil départemental de Seine-Maritime,

M. Laurent MARTING, Conseiller régional et départemental,

Mme Catherine MORIN-DESSAILLY, Sénatrice de Seine-Maritime.

Le président précise qu'à l'issue de cette Assemblée Générale nous aurons le plaisir de remettre la médaille d'honneur du Meunier :

1°- M. Xavier Batut, député de la 10ème circonscription de Seine-Maritime.

2°- Mme Stéphanie Kerbarh, députée de la 9ème circonscription de Seine-Maritime.

suivant la décision de notre Conseil d'Administration du 5 novembre 2021

Pour mémoire, cette médaille récompense les services particulièrement honorables (un engagement exceptionnel, une intervention dans un contexte particulier, l'accomplissement d'une action ponctuelle ou continue dépassant le cadre normal des buts que se fixe l'ADSMNP) dans les domaines suivants :

- Biodiversité liée à la rivière,
- Patrimoine meunologique,
- Énergies Renouvelables liées à la rivière et aux moulins.

#### **1°- Approbation des Procès-Verbaux de l'AGO 2019 :**

Le président après s'être assuré que l'assemblée avant pris connaissance du procès-verbal et qu'il n'y avait pas de remarque, demande de précision, ou de rectification, passe au vote de la résolution suivante :

#### **Vote Résolution 1 : Approbation PV de l'AGO 2019**

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019, approuve-t-elle le Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2019 ?

Oui : 54 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

#### **2°- Situation morale de l'association depuis 2019 :**

Le Président présente la situation morale de notre association depuis l'année 2019 :

Depuis 2019, et malgré la crise sanitaire, notre association a mis en place un certain nombre d'outils, grâce aux compétences de nos administrateurs. Et le travail du conseil d'administration s'appuie sur des avis d'experts.

ADSMNP

Moulin Saint Amand

2 rue du Tour

76000 Rouen

[www.moulinsnormandspicards.org](http://www.moulinsnormandspicards.org)

Etude, Conservation,  
et Restitution du Patrimoine  
hydraulique et éolien,

Protection  
environnementale des  
ressources, milieux et  
habitats naturels, des  
espèces animales et  
végétales créés et induits  
par sa présence



SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z  
Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins  
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)

Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité & du Développement Durable

Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)  
Sociétaire d'Enercoop Normandie





Aujourd'hui, notre association est devenue force de proposition dans la protection de notre patrimoine, comme de la biodiversité et dans les énergies renouvelables.

Il est donc plus important encore de ne pas oublier que nos droits s'accompagnent de devoirs, et de la responsabilité de sauver nos cours d'eau de cette lente agonie que nous déplorons depuis des années. Il est de notre responsabilité, en tant qu'usager responsable de l'Eau, d'aider la Police de l'Eau dans ses missions.

L'association comptait au

31/12/2019 : 107 adhérents à jour de leur cotisation

31/12/2020 : 70 adhérents à jour de leur cotisation

31/12/2021 : 113 adhérents à jour de leur cotisation

#### Membres Bienfaiteurs :

M. Emmanuel ACLOQUE (2020), M. Jean PUCCI (2021) et M. Quentin CHARUIT (2021,2022).

Notre association a fait l'objet de sujets de la Presse régionale et TV :

En 2019 : 6 fois dont 1 reportage sur LCN

En 2020 : 2 fois dont 1 reportage sur LCN

En 2021 : 5 fois dont 1 reportage sur France 3

Notre site internet ([www.moulinsnormandspicards.org](http://www.moulinsnormandspicards.org)) en chiffres :

155 pages

59.934 visites en 2020

95.512 visites en 2021 (dont la page Visite 3D : 452 visites)

10.790 visites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 11 février.

#### Tenue des Conseils d'Administration :

Année 2019 (4 CA) : 23 février 2019 à Oherville (76), 31 mars 2019 à Fécamp (76), 27 avril 2019 à Saint Saëns (76), 29 juin 2019 à Caumont (27).

Année 2020 (8 CA) : 25 janvier 2020 à Oherville (76), 9 mai 2020 par visioconférence, 6 juin 2020 par visioconférence, 8 juin 2020 à Rouen (76), 4 juillet 2020 par visioconférence, 12 septembre 2020 par visioconférence, 21 novembre 2020 par visioconférence, 19 décembre 2020 par visioconférence,

Année 2021 (8 CA) : 8 janvier 2021 à La Hallotière (76), 16 janvier 2021 par visioconférence, 3 février 2021 à Rouen (76), 27 février 2021 par visioconférence, 12 mars 2021 à Rouen (76), 27 mars 2021 par visioconférence, 9 octobre 2021 à Rouen (76), 5 novembre 2021 à La Hallotière (76).

#### **Notre Garderie :**

Philippe VALLOIS Garde-Pêche Particulier bénévole de notre association prend la parole pour le rapport moral de notre garderie.

Nos députés, dont Stéphanie Kербach et Xavier Batut, M. Sébastien Jumel et nos sénateurs dont M. Pascal Martin, ont défendu avec succès la modification de l'article L214-17 qui met fin à la remise en cause de l'usage actuel ou potentiel, en particulier aux fins de production d'énergie des moulins autorisés, des cours d'eau.

Cette modification de la Loi doit permettre à chacun de vous, propriétaire d'un moulin régulièrement installé (fondé en titre) qui le souhaite et qui le peut, d'envisager la mise en place d'une pico ou microcentrale hydraulique.

C'est donc une avancée considérable qui doit mettre fin aux destructions systématiques des ouvrages de retenue d'eau de nos moulins que nous avons subi ces dernières années.

Mais ce serait une erreur d'ignorer les obligations légales contenues dans le même paragraphe de cet article, à savoir :

« L'entretien, la gestion et l'équipement des ouvrages de retenue sont les seules modalités prévues pour l'accomplissement des obligations relatives au franchissement par les poissons migrateurs et au transport suffisant des sédiments ».

En effet, aucun propriétaire ou exploitant ne peut s'affranchir de ces trois obligations :

- Entretien (entretien des berges, des vannages, évacuation des embâcles),
- Gestion (gestion de la manœuvre des vannes pour éviter les inondations),
- Équipements relatifs au franchissement des poissons migrateurs et au transport des sédiments.

Il faut rappeler un élément de Droit qui s'impose à tous : si les berges et le fond de la rivière appartiennent aux riverains, l'eau est un bien commun.

... se soustraire à ces obligations : c'est s'exposer à des amendes et des interdictions d'exploiter.

Et ceci, même si pour certains d'entre vous, les obligations d'entretien et de gestion deviennent difficiles à effectuer, car elles représentent une charge physique que l'âge rend trop lourde à assumer.



SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z  
Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins  
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)



Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité & du Développement Durable  
Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)  
Sociétaire d'Encoop Normandie



Concernant les équipements relatifs aux franchissements des poissons et aux transferts des sédiments, la Loi met à la charge des propriétaires une étude technique par des bureaux d'études spécialisées qui, après validation par les services de l'État, entraîne l'obligation d'équiper la rivière pour permettre le respect de cette dernière obligation.

Le coût de cette étude et celui des équipements induits est à la charge du propriétaire (nous pouvons assimiler cette charge à celle d'un propriétaire de terrain constructible qui lors de la construction doit réaliser sur ses propres deniers un assainissement individuel ou collectif conforme aux normes en vigueur).

Il se trouve que l'État, par le biais de l'Agence de l'Eau, octroie des subventions pour réaliser ces études et ces ouvrages.

Comme toutes subventions, ces aides ne représentent qu'une part des dépenses à engager, et la part subventionnée des dépenses dépend de ce que la DDTM juge comme efficace l'équipement au regard de la migration des poissons et de celui du transfert des sédiments.

Heureusement la Loi protège le propriétaire contre l'obligation de dépenses excessives au regard de ses revenus.

Le positionnement de l'ADSMNP vis-à-vis de ces obligations :

L'agrément de protection de l'environnement, que souhaite obtenir l'ADSMNP, suppose que toutes les actions de l'ADSMNP et de sa garderie soient menées dans le respect de la Loi et plus particulièrement celui du Code de l'environnement. Ce qui est le cas n'en doutons pas.

Il importe donc que chacun des adhérents de l'ADSMNP se positionne favorablement dans ce cadre. Des relations exigeantes et apaisées sont le seul chemin possible pour avancer avec les autres usagers légitimes de l'eau de nos rivières pour le bien des celles-ci et de la collectivité.

### Rapport sur la gestion du Conseil depuis 2019 :

Le Président décline l'ensemble des activités de notre association depuis l'année 2019 :

Dans le cadre de notre action tendant à contribuer à la préservation du patrimoine que constituent les moulins normands-picards, notre association a, notamment :

- Organisé la Journée des Moulins Normands-Picards 2019, et son Trophée en 2019 ; elle a ainsi organisé une conférence au moulin d'Oherville le 22 juin 2019 avec Mme le Député Kerbarh ; à l'occasion de cette journée, 23 moulins ont été ouverts à la visite ;
- Participé aux Journées du Patrimoine en 2019 ;
- Poursuivi un travail d'éditions de livres relatives à l'histoire de moulins régionaux et aidé à la promotion de conférences tenues sur le sujet en 2018 et 2019 ; préparé en 2019 l'édition du livre Minoterie Lambotte et celui de M. Sorel sur les moulins normands édité en 2022 ; préparé en 2021 un article sur les garderies pour la revue des Moulins de France lequel a été publié ; poursuivi en 2021 son travail de soutien à l'édition de livres sur plusieurs moulins normands ;
- Participé en 2019 à un Reportage-TV avec La Chaîne Normande sur les thèmes patrimoine / énergie / biodiversité pour sensibiliser le public aux enjeux liés à la protection des moulins normands picards ;
- Participé à un reportage télévision avec la chaîne LCN à l'occasion des journées Moulins Normands Picards, diffusé le jeudi 2 mai 2019 ;
- Travaillé à la reconstitution virtuelle de plusieurs moulins normands (Minoterie Lambotte (4 niveaux), Moulin d'Andé (salle des machines, et roue pendante), Moulin de pierre d'Hauville (intérieur et charpente), Moulin des Aieux (3 niveaux, vannages), Moulin Sainte Catherine (turbine, maquette et cours d'eau), Moulin Basselin (centrale hydro, roue et vannages), Moulin d'Héronchelles (pompe à eau, roue et vannages), Moulin Saint Amand (roue type Sagebien et vannages)) afin de permettre au public de visiter virtuellement ce patrimoine sur le site internet de l'association;
- Mis à disposition de ses adhérents des maquettes éducatives de reconstitution de mouvements de moulins
- Continué à proposer un accompagnement juridique à plusieurs propriétaires de moulins pour les aider à se mettre en conformité avec la réglementation ;
- Mis à disposition de ses adhérents des tableaux représentant des moulins pour des expositions

Dans le cadre de notre action tendant à œuvrer pour le développement des énergies renouvelables, notre association a notamment :

- Travaillé depuis 2018 à l'élaboration du SRADDET pour promouvoir l'hydroélectricité (information, sélection de sites potentiels, aide au montage des dossiers pour la production hydroélectrique et d'hydrogène vert) ;
- Contribué à la défense du site de la Roue Tifine à Maromme conjointement avec l'AMHI en 2019 ;
- Participé en 2019 à un Reportage-TV avec La Chaîne Normande sur les thèmes patrimoine / énergie / biodiversité pour sensibiliser le public ;
- Travaillé à l'élaboration d'une stratégie sur la production d'hydrogène depuis 2020 ;



SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z  
 Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins  
 Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)



Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité & du Développement Durable  
 Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)  
 Sociétaire d'Enercoop Normandie



Dans le cadre de notre action tendant à œuvrer pour la biodiversité, notre association a notamment

- Adhéré en 2018 au GIP sur le Développement Durable et la Biodiversité en tant que membre, concernant les activités liées aux deux thématiques biodiversité, et développement durable ;
- Adhéré en 2019 à l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, regroupant 24 associations ;
- Mis en place depuis 2019 un programme de garderie visant à protéger les rivières, via des gardes-pêches pouvant constater par procès-verbal les délits et contraventions de pêche portant atteinte aux propriétés dont il a la garde : composée de 4 gardes-pêches particuliers bénévoles assermentés par le Tribunal de Rouen, la garderie est déployée sur les rives qui constituent des zones de réserve de biodiversité et sans pêche effectives ; la mission de cette garderie est de permettre de veiller à la préservation et à la protection de l'environnement ; les garde-pêche peuvent ainsi dresser des procès-verbaux de constat et de contravention, et a avant tout un rôle de prévention, d'éducation, et de conseil ;
- Commencé en 2019 à réaliser l'Inventaire des zones humides en relation avec les moulins et mise en place d'une stratégie pour les sauvegarder ;
- Participé en 2019 à un Reportage-TV avec La Chaîne Normande sur les thèmes patrimoine / énergie / biodiversité pour sensibiliser le public ;
- Participé à l'inauguration de la restauration écologique de l'ancien site Lafarge à Sotteville sous le Val, le 23 mars 2019 avec le Vice-Président de Région M. Hubert De JEAN de la Batie ;
- Participé et contribué, et cela depuis 2015 à la CLE du SAGE Cailly / Aubette / Robec et depuis 2021 à la CLE du SAGE Risle Charentonne ;
- Démarré la mise en place en 2019 de la certification CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) pour l'association et proposé des actions dans ce cadre ;
- Mis en œuvre notre contribution à la Stratégie Nationale de la Biodiversité avec sa sentinelle des cours d'eau : mise en œuvre et recherche de solutions techniques pour suivre et qualifier la continuité sédimentaire, la continuité biologique et la continuité culturelle des cours d'eau, état des lieux pour les sites sélectionnés avec l'aval des élus, bassins versants et propriétaires en 2021 ;
- Diffusé largement auprès des élus notre Manifeste pour nos Rivières et nos Vallées dès janvier 2021 ;

S'agissant de notre action visant à aider à la réhabilitation de moulins particuliers, enfin, notre association a plus particulièrement œuvré pour la préservation et à la remise en fonctionnement :

- Du « vieux moulin » de Malaunay en 2020 qui représente une richesse patrimoniale, une nécessité écologique et une opportunité énergétique ;
- Du moulin du Roy à Aumale en 2021, en aidant à sa réhabilitation afin de permettre l'accueil du public pour pouvoir financer la remise en route de sa turbine ainsi que des travaux extérieurs ;
- Des moulins de la Varenne à Saint-Saëns en 2021, dont la réhabilitation permettrait de fournir de l'électricité pour « 150 à 200 foyers » ;
- Du moulin de Vittefleury en 2021, en soutenant un projet de réhabilitation mixte permettant une production électrique et la libre circulation avec une passe à poissons

Et enfin notre association a déposé notre demande d'agrément Protection Environnementale fin 2018. Suite au refus, nous avons défendu notre dossier au tribunal administratif puis à la Cour d'Appel de Douai avec le Cabinet de Me Corinne Lepage, et obtenu un jugement en décembre 2021 ordonnant la reprise de l'examen de notre demande.

Le juge d'appel de la CAA de Douai a ainsi notamment jugé le 14 décembre 2021 que : « au cours des trois années précédant le dépôt de sa demande d'agrément, l'association a effectivement exercé constituent les moulins et les aménagements des rivières et cours d'eau qui en sont indissociables. La modification des statuts de l'association effectuée le 9 juin 2018 a confirmé et explicité cet objet statutaire, même si elle a de surcroît ajouté de nouvelles missions en matière de protection des habitats naturels et des espèces animales et végétales ».

La mise à jour de notre demande a été déposée fin décembre 2021 auprès de la Préfecture de Seine-Maritime.

## Perspectives 2022

### a- Patrimoine :

- Organiser la Journée des Moulins Normands-Picards 2022, et son Trophée (26 juin 2022).
- Participer à l'Exposition sur les moulins du Musée des Sapeurs-Pompiers de France (Montville) du 1er juillet au 31 août 2022
- Participer aux Journées du Patrimoine (17 et 18 septembre 2022).
- Poursuivre le travail pour éditer les livres :
  - distribution après parution de livre de M. SOREL «Moulins Normands»,
  - « Histoire de deux moulins de Rouen » par M. Lucien-René DELSALLE,



SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z  
 Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins  
 Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)



Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité & du Développement Durable  
 Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)  
 Sociétaire d'Enfercoop Normandie



- Second tome des « Moulins de la Haute Vallée de la Bresle »,  
Avec obtention des droits d'auteur, la recherche de financements (participatif, subventions) et ouverture à la souscription.

-Abandon pour du projet d'édition « Histoire de la Minoterie Lambotte à Aumale » par Mme Raphael Ternois au profit de l'A.M.R.A. (Association Du Moulin Du Roy d'Aumale).

#### b- Biodiversité :

-Suivi du notre dossier de demande d'agrément Protection environnementale.

-Et dans ce cadre, souscrire au contrat d'engagement républicain annexé au décret n°2021-1947 du

31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat

d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État

-Soutenir la Loi Climat 2021 avec la promotion de l'hydroélectricité tout en valorisant la biodiversité présente sur les sites.

-Étendre notre Garderie : recherche formation et commissionnement de nouveaux gardes pêche particuliers bénévoles en compléments de ceux déjà présents pour informer le public, entretenir les relations avec les autres usagers des cours d'eau, mener des inventaires et des actions pour la biodiversité autour du moulin.

-Recherche de baux de droit de pêche sur notre territoire pour augmenter le nombre de nos sites de réserves de biodiversité en rivière.

-Définir et mettre en place notre stratégie pour défendre la biodiversité de nos rivières.

-Rechercher de subventions pour mettre en pratique notre politique.

-Poursuivre l'Inventaire des zones humides en relation avec les moulins et mise en place d'une stratégie pour les sauvegarder.

-Participer activement à l'Agence Régional de Biodiversité.

-Mettre en œuvre de notre contribution à la Stratégie Nationale de la Biodiversité avec notre sentinelle des cours d'eau : mise en œuvre et rechercher de solutions techniques pour suivre et qualifier la continuité sédimentaire, la continuité biologique et la continuité culturelle des cours d'eau, état des lieux pour les sites sélectionnés avec l'aval des élus, bassins versants et propriétaires.

-Rechercher un partenariat pour organiser des chantiers liés à préservation et la défense de l'environnement.

-Vérifier de l'application dans notre Garderie de l'Article L432-1 du code de l'environnement (Modifié par Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 98 (V) JORF 31 décembre 2006)

*"Tout propriétaire d'un droit de pêche, ou son ayant cause, est tenu de participer à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques. A cet effet, il ne doit pas leur porter atteinte et, le cas échéant, il doit effectuer les travaux d'entretien, sur les berges et dans le lit du cours d'eau, nécessaires au maintien de la vie aquatique ».*

#### c- Energie :

-Défendre l'hydroélectricité et la production d'hydrogène vert pour la mobilité légère.

-Soutenir les SRADDET régionaux : information, sélection de sites potentiels, aide au montage des dossiers pour la production hydroélectrique et d'hydrogène vert.

-Aider les Communautés de Communes à l'élaboration des PCAET.

-Devenir Sociétaire d'Enercoop Normandie.

-Devenir partenaire d'ECLORE, réseau qui accompagne les territoires normands dans l'émergence de projets citoyens d'énergie renouvelable, et Rejoindre le réseau Énergie Partagée.

-Participer le 21 mai 2022 à la journée de promotion de l'hydroélectricité à Gavray sur Siennes (50) aux côtés du réseau ECLORE.

#### d- Communication :

-Développer nos relations avec les élus, bassins versants, l'Agence de l'Eau.

-Sensibiliser le public, les autres usagers des rivières, et nos adhérents à nos problématiques.

-Mettre à jour de notre flyer et des éléments marketing.

#### e- Juridique

-Mettre à jour de nos statuts pour prendre en compte les situations de crises sanitaires et autres.

### ***Vote Résolution 2 : Approbation du rapport de gestion du Conseil***

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport d'activité couvrant la période 2019, 2020 et 2021, et pris connaissance des perspectives 2022,

approuve-t-elle la gestion du bureau et lui donne-t-elle décharge de l'exécution de son mandat ?

Oui : 54 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

### **4°- Présentation et approbation des comptes des exercices 2019, 2020 et 2021, et du budget 2022 :**

Présentés par le président assisté d'Annick MOIGNET trésorière



SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z  
Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins  
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)

Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité & du Développement Durable

Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)  
Sociétaire d'Enercoop Normandie





### Comptes de l'exercice 2019

Le président commente le document « ADSMNP – Rapport Financier 2019 » annexé au présent compte rendu.

Pour mémoire, le report du solde au 1er janvier 2019 est de 5 482,41 euros

Le total des dépenses de l'exercice est de 23 615,33 euros

Le total des recettes de l'exercice est de 23 616,94 euros

Le résultat de l'exercice est de 1,61 euros

### Vote Résolution 3 : Approbation des comptes de l'exercice 2019

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la trésorière, et pris connaissance du rapport financier de l'association, arrêté au 31 décembre 2019, approuve-t-elle le budget 2019 tel qu'il lui est présenté et se soldant par un excédent de 1,61 €, et décide-t-elle de l'affecter en report à nouveau.

Donne-t-elle quitus au bureau de sa gestion pour l'exercice 2019 et lui donne-t-elle décharge de l'exécution de son mandat ?

Oui : 54 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

### Comptes de l'exercice 2020

Le président commente le document « ADSMNP – Rapport Financier 2020 » annexé au présent compte rendu.

Pour mémoire, le report du solde au 1er janvier 2020 est de 5 484,02 euros

Le total des dépenses de l'exercice est de 32 001,76 euros

Le total des recettes de l'exercice est de 32 190,86 euros

Le résultat de l'exercice est de 189,10 euros

### Vote Résolution 4 : Approbation des comptes de l'exercice 2020

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la trésorière, et pris connaissance du rapport financier de l'association, arrêté au 31 décembre 2020, approuve-t-elle le budget 2020 tel qu'il lui est présenté et se soldant par un excédent de 189,10 €, et décide-t-elle de l'affecter en report à nouveau.

Donne-t-elle quitus au bureau de sa gestion pour l'exercice 2020 et lui donne-t-elle décharge de l'exécution de son mandat ?

Oui : 78 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

### Comptes de l'exercice 2021

Le président commente le document « ADSMNP – Rapport Financier 2021 » annexé au présent compte rendu.

Pour mémoire, le report du solde au 1er janvier 2021 est de 6 691,52 euros

Le total des dépenses de l'exercice est de 34 821,16 euros

Le total des recettes de l'exercice est de 34 858,36 euros

Le résultat de l'exercice est de 32,20 euros

### Prévisionnel 2022

Le président commente le document « ADSMNP – Rapport Financier 2021 » annexé au présent compte rendu.

Financement de nos actions par : Nouvelles ventes, Subventions et Partenariats.

### Vote Résolution 5 : Approbation des comptes de l'exercice 2021

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la trésorière, et pris connaissance du rapport financier de l'association, arrêté au 31 décembre 2021, approuve-t-elle le budget 2021 et le prévisionnel 2022, tels qu'ils lui sont présentés et se soldant par un excédent de 32,20 €, et décide-t-elle de l'affecter en report à nouveau.

Donne-t-elle quitus au bureau de sa gestion pour l'exercice 2021 et lui donne-t-elle décharge de l'exécution de son mandat ?

Oui : 54 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

### 5°- Fixation du taux de cotisation 2023 :

#### Vote Résolution 6 : Taux de cotisation 2023.

L'Assemblée générale fixe-t-elle les taux de cotisation 2023 comme suit :

Membre adhérent pour 1 personne : 30 euros,

Membre adhérent pour couple : 60 euros,

Membre bienfaiteur : partir de 60 euros,

Personnes morales, mairies, associations : 70 euros ?

Oui : 54 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée



SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z  
Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins  
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)



Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité et du Développement Durable  
Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)  
Sociétaire d'Enercoop Normandie



## **6°- Confirmation des membres du conseil d'administration :**

### ***Vote Résolution 7 : Confirmation des membres du conseil d'administration***

Au titre de l'article 10 de nos statuts, l'Assemblée générale confirme-t-elle le statut d'administrateur à :

M. FEDERICI Hervé depuis le 3 février 2021,  
M. FILLÂTRE Gilbert depuis le 12 mars 2021,  
Mme GUINOT Thérèse depuis le 29 juin 2019,  
Mme HUBERT Jocelyne depuis le 3 février 2021,  
M. VALLOIS Philippe depuis le 12 mars 2021 ?

Oui : 54 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

## **7°- Questions diverses, échange :** aucune

## **8°- Renouvellement des membres du Conseil :**

Le président tient d'abord à remercier les administrateurs sortants qui ont souhaité ne pas se représenter et qui sont des piliers de notre conseil d'administration depuis plus de 20 ans : Francis et Yvette MASCART, Bernard et Mauricette DOSIÈRE. Ils ont su tout au long de ces années apporter leurs expertises et leurs sensibilités pour faire progresser notre association.

Le Président présente la liste des candidats au poste d'administrateur :

M. François BERTIN, M. Richard CHARLES, M. Quentin CHARUIT, M. Riwan DUGUÉ, M. Hervé FEDERICI, Mme Anne-Sophie FILLÂTRE, M. Didier FILLÂTRE, M. Gilbert FILLÂTRE, Mme Térése GUINOT, Mme Nicole HELENE, M. Sébastien LECHEVALLIER, Mme Annick MOIGNET, M. Roland PAUMELLE, Mme Christèle SENEZ, Mme Josette SIMON, M. Philippe VALLOIS.

Les membres de l'assemblée acceptent de voter pour l'ensemble des candidats à main levée.

Le président met au vote la liste des candidats :

M. François BERTIN, M. Richard CHARLES, M. Quentin CHARUIT, M. Riwan DUGUÉ, M. Hervé FEDERICI, Mme Anne-Sophie FILLÂTRE, M. Didier FILLÂTRE, M. Gilbert FILLÂTRE, Mme Thérèse GUINOT, Mme Nicole HELENE, M. Sébastien LECHEVALLIER, Mme Annick MOIGNET, M. Roland PAUMELLE, Mme Christèle SENEZ, Mme Josette SIMON, M. Philippe VALLOIS.

La liste obtient : Oui : 54 / Non : 0 / Abstentions : 0 / Nul : 0

M. François BERTIN, M. Richard CHARLES, M. Quentin CHARUIT, M. Riwan DUGUÉ, M. Hervé FEDERICI, Mme Anne-Sophie FILLÂTRE, M. Didier FILLÂTRE, M. Gilbert FILLÂTRE, Mme Thérèse GUINOT, Mme Nicole HELENE, M. Sébastien LECHEVALLIER, Mme Annick MOIGNET, M. Roland PAUMELLE, Mme Christèle SENEZ, Mme Josette SIMON, M. Philippe VALLOIS sont donc élus administrateurs.

Le conseil d'administration se compose donc à ce jour de :

M. François BERTIN, M. Richard CHARLES, M. Quentin CHARUIT, M. Riwan DUGUÉ, M. Hervé FEDERICI, Mme Anne-Sophie FILLÂTRE, M. Didier FILLÂTRE, M. Gilbert FILLÂTRE, Mme Thérèse GUINOT, Mme Nicole HELENE, M. Sébastien LECHEVALLIER, Mme Annick MOIGNET, M. Roland PAUMELLE, Mme Christèle SENEZ, Mme Josette SIMON, M. Philippe VALLOIS.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 15h40 et l'assemblée générale accueille ses invités.

Didier FILLÂTRE

Président

Thérèse GUINOT

Secrétaire



SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z  
Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins  
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)



Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)  
Sociétaire d'Enercoop Normandie

